

tuellement en circulation un montant de billets aussi élevé qu'elle peut en émettre raisonnablement, eu égard à son capital. L'an dernier, le gérant général disait déjà au moment de l'assemblée générale annuelle : "le chiffre de nos billets en circulation a aussi considérablement augmenté, à un tel point que le bureau de direction a souvent regretté que le montant limité du capital actions l'ait empêché de bénéficier d'une circulation plus étendue, qu'invitaient les opérations de plus en plus actives de la banque." C'était presque une indication que la banque chercherait à augmenter son capital et si les dividendes payés aux actionnaires, cette année, avaient pu être plus élevés, il n'est pas douteux qu'un appel dans ce sens leur aurait été fait.

Maintenant la banque a un fonds de réserve égal à la moitié de son capital payé; elle a une clientèle de déposants plus nombreuse, puisque ses dépôts ont augmenté de \$800,000 en chiffres ronds; sa clientèle commerciale a également plus de besoins, puisqu'elle lui a demandé \$500,000 de plus d'escompte. Dans ces conditions, il ne paraît pas douteux que, du jour où elle pourra faire rapporter 10 ou 11 pour cent de bénéfice net à son capital, elle devra faire appel à ses actionnaires et se faire autoriser à augmenter le nombre de ses actions.

Cette année, les profits ont été d'un peu plus de 9 pour cent sur le capital au lieu de 6 ¹⁰/₁₀₀ l'année dernière, et un peu plus de 6 p. c. en 1896.

DANGEREUX VISITEURS

Les épiciers, depuis quelque temps, sont l'objet d'une attention particulière de la part de messieurs les voleurs et autres mécréants qui ne vivent que du produit du travail... des autres!

Cette sollicitude spéciale des aigres fins pour la corporation des épiciers est aussi déplaisante que flatteuse pour la prospérité financière de nos épiciers en général.

Lorsqu'au moment de la fermeture, tandis qu'il est en train de faire sa caisse, le propriétaire d'une épicerie voit surgir tout à coup devant ses yeux un gaillard déterminé, le revolver à la main, à empocher la recette de la journée, avouez que la situation a quelque chose de particulièrement désagréable: il est vrai que le premier moment de stupeur passé, le tableau change et la scène

qui menaçait de tourner au tragique se continue au violon pour se terminer au pénitencier.

C'est ainsi que les deux voleurs de grand chemin qui, il y a quelques semaines, ont dévalisé un épicier de Québec, M. Lefrançois, après l'avoir au préalable visé de leurs revolvers, se sont entendus condamner respectivement à 15 et 10 ans de pénitencier.

INDUSTRIE D'HIVER A LAPRAIRIE

Laprairie va, nous assure-t-on, compter une industrie de plus, pour la saison d'hiver: il s'agit d'une manufacture de glace artificielle dont l'initiative appartient à MM. Thomas Tremble et Pearson, de Montréal.

La municipalité qui, en cette circonstance, nous semble à bon droit soucieuse des intérêts des contribuables de Laprairie, offre à la compagnie manufacturière de glace des avantages en rapport avec ceux qu'elle offre de son côté à la population ouvrière de cette progressive localité.

Cette industrie donnera de l'occupation à 300 ouvriers en hiver, c'est-à-dire que les briquetiers au lieu de la saison morte qui les attendait jusqu'ici au temps froid, trouveront de l'ouvrage à l'usine à glace; 200 charretiers seront occupés pendant la saison froide.

La Compagnie recevra de la municipalité de Laprairie un octroi de terrain suffisant pour la manufacture et les hangars-glacières destinés à la conservation du produit manufacturé.

Ajoutons en terminant que les promoteurs de cette entreprise dont les citoyens et les commerçants de Laprairie retireront des avantages immédiats, se proposent d'utiliser l'ancien chemin de fer à l'endroit connu comme étant autrefois le quai du Grand Tronc.

NOTES FINANCIERES

— Il est rumeur que l'honorable juge Wurtèle serait appelé à remplacer Sir J. A. Chapleau à la direction locale du Crédit Foncier Franco-Canadien.

— On ne connaît pas encore le nom du successeur de l'ex-Lieutenant-Gouverneur dans le bureau de direction de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal.

LA BANQUE VILLE MARIE

D'après le rapport présenté aux actionnaires à l'assemblée générale annuelle, rapport que nous reproduisons plus loin, les profits nets de l'exercice écoulé ont été de \$36,220.27, en augmentation de \$6,066.51 sur ceux de l'exercice 1897.

La banque Ville-Marie a payé à ses actionnaires, comme l'an dernier, exactement, deux dividendes formant ensemble 6 p.c. du capital action soit \$28,777.20.

De la balance \$7,443.07, elle porte \$7,000 à un compte contingent et ajoute \$443.07 au report du compte de profits et pertes. Ce dernier a actuellement un crédit de \$6,001.40.

L'an dernier, nous avons posé déjà quelques questions à la Banque Ville-Marie, notamment au sujet de l'item "autres créances y compris les actions de la Banque possédées par la Banque elle-même." Cette question est assez intéressante tant pour les actionnaires que pour les déposants et le public en général, elle demanderait quelques explications dont le rapport du président est toujours veuf. Le chiffre de ce compte varie très peu, il est cette année de \$290,563.71 contre \$290,030.41. l'an dernier.

Comme dans le bilan dernier, il n'est nullement question à l'actif de \$7,000 prélevés sur les bénéfices pour former un compte contingent, nous sommes en droit de supposer que les \$7,000 ci-dessus ont été appliquées à réduire le chiffre des autres créances, et règle le passé plutôt que de former une réserve pour l'avenir.

C'est encore un point sur lequel le rapport eut pu ne pas être muet. Néanmoins, en acceptant la situation telle qu'elle est présentée à l'assemblée générale, la situation de la banque s'est améliorée non seulement par un chiffre plus élevé dans les profits de l'année, mais encore par une augmentation dans le montant des dépôts, augmentation qui s'élève à \$250,000 et par un chiffre d'escompte plus élevé. La position de la banque Ville-Marie se trouve en outre consolidée au point de vue de sa clientèle en ce sens qu'elle a un actif immédiatement réalisable de \$475,000 quand, l'an dernier, cet actif n'était que de \$313,000.

La réserve reste toujours au chiffre de \$10,000. C'est là un point à l'égard duquel il sera sans doute facile de remédier avec la prospérité dont les banques sont les premières à reconnaître aujourd'hui l'existence.